

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DEGRAMONT**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférent au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	11
DATE DE LA CONVOCATION : 13/12/2022		

**SEANCE ORDINAIRE
du 20 décembre 2022**

OBJET DE LA DELIBERATION

**Création de poste d'un agent
technique territorial à 14 h**

Délibération N°	2022-20.12.02
-----------------	---------------

Acte rendu exécutoire après envoi
en Sous-Prefecture de Castelsarrasin
le

Et publication ou notification le

L'an deux mille vingt-deux, le vingt décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la présidence de Monsieur TRIFFAULT Claude, Maire, salle des fêtes.

Présents: Mme Pascale HAUWY, Mme Isabelle FAISANT, M. Alain UFFERTE, Mme Pierrette CANDELON, Mme Patricia SIGAUD, M. Christian DONNET, M. Laurent DIRAT. M. Thomas BENECH

Absents excusés : M. Olivier HENRY, Mme Amélie VIDALON.

Absent : Néant.

Pouvoir: Mme Amélie VIDALON a donné procuration à M. Thomas BENECH, M. Olivier HENRY a donné procuration à Mme Pierrette CANDELON.

M. Laurent DIRAT a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'en raison de la démission de l'agent technique de la collectivité, il conviendrait de créer un emploi permanent à temps non complet de 14 h au lieu de 12h et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à l'emploi.

Monsieur le Maire propose d'inscrire au **Tableau des Emplois** annexé au budget à compter du 1^{er} janvier 2023 :

Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Niveau de recrutement	Temps de travail Hebdomadaire
1	Adjoint technique territorial	Nettoyage des toilettes, salle des fêtes, mairie, église, extérieurs, travaux divers nécessaires à l'entretien de la commune	Débutant	14 h

La rémunération de l'emploi sera calculée sur la base de l'indice brut 367 en référence au 1^{er} échelon du grade.

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à recourir à un agent contractuel, dans la mesure où la commune compte moins de 1000 habitants (ou que le groupement de communes regroupe moins de 15 000 habitants), conformément à l'article L332-8 3° du code général de la fonction publique.

Dans l'intervalle, un contrat d'accroissement temporaire d'activité sera mise en place dans l'attente de la régularisation administrative de cette création de poste.

Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité:

ACCEPTENT les propositions ci-dessus ;

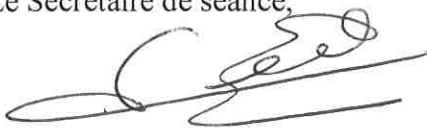
CHARGENT le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et l'autorisent, éventuellement, à recourir à un agent contractuel conformément à l'article L332-8 3° du code général de la fonction publique ;

DISENT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Certifie exécutoire le 20 décembre 2022

Et publié ou notifié le 20 décembre 2022

Le Secrétaire de séance,



Laurent DIRAT

Le Maire,



Claude TRIFFAULT

Il est rappelé que le délai entre la publicité de la vacance d'emploi au Centre de Gestion et le recrutement d'un agent contractuel doit être d'une durée suffisante pour permettre effectivement aux fonctionnaires et aux lauréats de concours de postuler à l'offre d'emploi.